



DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES
SERVICE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 25 MARS 2022

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE

(Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Nombre de conseillers élus..... : 33
Nombre de conseillers en exercice..... : 33
Nombre de conseillers présents à 19 h 00 : 29
Nombre de conseillers votants à 19 h 00 : 33



Rapporteur : Monsieur le Maire

❖ **Election d'un secrétaire de séance – Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ Nomme Madame Ludivine ROUSSEL en tant que secrétaire de séance.

❖ **Approbation des procès-verbaux du Conseil Municipal des lundi 31 janvier et vendredi 25 février 2022**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ Approuve les procès-verbaux du Conseil Municipal des lundi 31 janvier et vendredi 25 février 2022.

**INTERCOMMUNALITÉ - AFFAIRES GÉNÉRALES - FINANCES –
RESSOURCES HUMAINES – SÉCURITÉ PUBLIQUE –
SYSTÈMES D'INFORMATION**

Rapporteurs : Monsieur Patrice VALLÉE, Premier Adjoint délégué aux Affaires Générales
Monsieur Benjamin GIRARD, Troisième Adjoint délégué aux Finances
Madame Francine LEMARIÉ, Quatrième Adjointe déléguée à l'Intercommunalité
Monsieur Fabrice BOIGARD, Cinquième Adjoint délégué à la Sécurité Publique
Monsieur Jean-Jacques MARTINEAU, Conseiller Municipal délégué à la Vie Associative



❖ **Gestion des Affaires Communales – Délégation accordée à Monsieur le Maire sur la base de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales - Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation**

Par délibération en date du 25 mai 2020, exécutoire le 26 mai 2020, le Conseil Municipal a décidé d'accorder à Monsieur le Maire la délégation prévue à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales dans certains domaines de l'action communale, et notamment pour :

- fixer les tarifs publics (alinéa 2),
- décider la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans (alinéa 5),

Dans le cadre de cette délégation, **3 décisions** ont été prises depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

DECISION N° 1 DU 21 FÉVRIER 2022
Exécutoire le 25 février 2022

PETITE ENFANCE

Tarifs publics 2022

Accueil collectif (Souris Verte et Pirouette)

Participation des familles

DECISION N° 2 DU 23 FÉVRIER 2022
Exécutoire le 25 février 2022

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ET DE L'AMENAGEMENT URBAIN

Convention précaire et révocable pour la location d'une maison située 57 avenue de la République avec effet au 1^{er} avril 2022 pour une durée de 2 ans, soit jusqu'au 30 mars 2024 moyennant une redevance mensuelle de 550,00 € (renouvellement).

DECISION N° 3 DU 9 MARS 2022
Exécutoire le 14 mars 2022

VIE CULTURELLE

Livre « Saint-Cyr-sur-Loire : une commune à la recherche de son passé »

Mise à jour de la décision du Maire du 24 février 2015 concernant la répartition des ouvrages restants, à savoir :

- 43 exemplaires réservés pour la commune à des fins de remise lors de fêtes et cérémonies,
- 30 exemplaires mis en vente (15,00 € l'unité).

❖ **Affaires Générales – Action de formation en direction des élus – Bilan 2021 et perspectives 2022**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Prend acte du bilan des formations dispensées aux élus en 2021,
- 2) Prend acte des orientations proposées pour 2022.



❖ **Ressources Humaines – Indemnités élus – Présentation de l'état annuel 2021**

Le Conseil Municipal,

- Prend connaissance du tableau des indemnités.

❖ **Finances – Budgets Primitifs 2022 – Examen et vote**

A – Budget principal

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

POUR : 30 VOIX
CONTRE : -- VOIX
ABSTENTIONS : 03 VOIX (MM. LEBOSSÉ et VOLLET et Mme DECOCK-GIRAUDAUD)

- Approuve le Budget Principal de la commune qui est arrêté comme suit :

Le Budget Primitif présenté s'élève à **29 012 782 €**

1°) La section de fonctionnement s'élève à **19 927 867 €**

Les recettes de fonctionnement :

Elles sont composées du produit des impôts directs (taxe foncière, taxe foncière sur les propriétés non bâties) soit **10 900 000 €**, du reversement par la Métropole d'une fraction de la contribution économique territoriale des entreprises pour **2 270 420 €**, des autres dotations pour **1 069 115 €**, de la dotation globale de fonctionnement (**490 000 €**). Les autres recettes fiscales (droits de mutation, etc...) s'élèvent à **1 493 000 €**, les produits des services et recettes diverses à **2 098 722 €** et le report de l'excédent 2021 pour **1 602 210 €**.

Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses réelles de fonctionnement représentent **15 329 867 €** avec les rémunérations du personnel pour **9 638 610 € (63 %)**, les charges à caractère général **3 690 756 € (24 %)** auxquelles il convient d'ajouter les contingents, participations et reversements de produits pour **1 600 284 €**, les intérêts de la dette pour **270 000 €**, les dépenses imprévues et les charges diverses pour **130 217 €**.

La différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement s'élève à **4 598 000 €** ce qui représente l'autofinancement et la dotation aux amortissements affectés à la section d'investissement.

2°) La section d'investissement s'élève, hors reprise des résultats et reports, à **9 084 915 €**

Le programme d'investissement s'élève à **6 485 750 €** se répartissant ainsi :

- Urbanisme et cadre de vie : **2 385 000 €**
- Infrastructures : **85 000 €**
(part non transférée à la Métropole)



- Equipements sportifs et de loisirs : **100 000 €**
- Equipements culturels : **85 000 €**
- Bâtiments communaux : **1 369 500 €**
- Sécurité publique : **70 000 €**
- Moyens techniques des services : **450 000 €**
- Fonds de concours versé à la Métropole : **1 941 250 €**
(concerne les compétences transférées : voirie, espaces publics, éclairage public)

Un emprunt est prévu pour 2022 pour un montant maximum de **2 200 000 €**.

B – Budget annexe ZAC Bois Ribert

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

POUR : 30 VOIX
CONTRE : -- VOIX
ABSTENTIONS : 03 VOIX (MM. LEBOSSÉ et VOLLET et Mme DECOCK-GIRAUDAUD)

- Approuve le budget annexe relatif à « ZAC Bois Ribert », arrêté aux sommes suivantes : **8 006 924,20 €** en dépenses et recettes de fonctionnement et **6 904 673,55 €** en dépenses et recettes d'investissement.

C – Budget annexe ZAC Charles De Gaulle

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

POUR : 30 VOIX
CONTRE : -- VOIX
ABSTENTIONS : 03 VOIX (MM. LEBOSSÉ et VOLLET et Mme DECOCK-GIRAUDAUD)

- Approuve le budget annexe relatif à la « ZAC Charles de Gaulle », arrêté aux sommes suivantes : **3 960 142,00 €** en dépenses et recettes de fonctionnement et **4 110 740,00 €** en dépenses et recettes d'investissement.

D – Budget annexe ZAC Ménardièrre-Lande-Pinauderie « Central Parc »

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :



POUR : 30 VOIX
CONTRE : -- VOIX
ABSTENTIONS : 03 VOIX (MM. LEBOSSÉ et VOLLET et Mme DECOCK-GIRAUDAUD)

- Approuve le budget annexe relatif à la « ZAC Ménardière-Lande-Pinauderie », arrêté aux sommes suivantes :
44 977 061,00 € en dépenses et recettes de fonctionnement et **34 523 680,00 €** en dépenses et recettes d'investissement.

E – Budget annexe « ZAC Croix de Pierre »

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

POUR : 30 VOIX
CONTRE : -- VOIX
ABSTENTIONS : 03 VOIX (MM. LEBOSSÉ et VOLLET et Mme DECOCK-GIRAUDAUD)

- Approuve le budget annexe relatif à la « ZAC Croix de Pierre », arrêté aux sommes suivantes : **4 210 118,00 €** en dépenses et recettes de fonctionnement et **6 446 899,34 €** en dépenses et recettes d'investissement.

F – Budget annexe « ZAC de la Roujolle »

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

POUR : 30 VOIX
CONTRE : -- VOIX
ABSTENTIONS : 03 VOIX (MM. LEBOSSÉ et VOLLET et Mme DECOCK-GIRAUDAUD)

- Approuve le budget annexe relatif à la « ZAC de la Roujolle », arrêté aux sommes suivantes : **3 294 150,00 €** en dépenses et recettes de fonctionnement et **5 593 333,63 €** en dépenses et recettes d'investissement.

G – Budget annexe Cœur de Ville II

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

POUR : 30 VOIX
CONTRE : -- VOIX
ABSTENTIONS : 03 VOIX (MM. LEBOSSÉ et VOLLET et Mme DECOCK-GIRAUDAUD)



- Approuve le budget annexe relatif au « Cœur de Ville II », arrêté aux sommes suivantes : 2 180 010,00 € en dépenses et recettes de fonctionnement et 2 180 010,00 € en dépenses et recettes d'investissement.

G – Budget annexe Equatop La Rabelais

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

POUR : 30 VOIX
CONTRE : -- VOIX
ABSTENTIONS : 03 VOIX (MM. LEBOSSÉ et VOLLET et Mme DECOCK-GIRAUDAUD)

- Approuve le budget annexe relatif à la « ZAC Equatop La Rabelais », arrêté aux sommes suivantes : 1 335 613,28 € en dépenses et recettes de fonctionnement et 527 170,27 € en dépenses et recettes d'investissement.

(Tous ces documents sont consultables en Mairie à la Direction des Finances et de la Commande Publique).

❖ Finances – Impôts locaux 2022 – Détermination des taux – Taxe foncière sur les propriétés bâties – Taxe foncière sur les propriétés non bâties

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2022. Ces derniers sont fixés comme suit :

TAXES MÉNAGES	TAUX 2021	PROPOSITIONS 2022
TAXE D'HABITATION* : gel du taux sans modulation possible	14,16 %	14,16 %* (pas de vote)
TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES	33,09 %	33,09 %
TAXE SUR LE FONCIER NON BATI	42,69 %	42,69 %

❖ Finances – Budget Primitif 2022

A – Subventions accordées aux associations

Le Conseil Municipal,



Après en avoir délibéré,

Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

POUR : 24 VOIX

CONTRE : -- VOIX

ABSTENTIONS : 09 VOIX (Mme LEMARIÉ, MM. GILLOT, VRAIN, JOUANNEAU, MARTINEAU et REUILLER, Mmes TOULET et VALARCHER et M. VOLLET n'ont pas pris part au vote)

- Attribue ces subventions aux associations énumérées ci-dessous pour un montant total de **363 000,00 €**,

LIBELLÉ	MONTANT
Campus des Métiers & de l'Artisanat 37	1 600,00 €
C.F.A - BTP St Pierre des Corps	720,00 €
Coop. scolaire école maternelle Charles PERRAULT	250,00 €
Coop. scolaire école maternelle PERIGOURD	250,00 €
Coop. scolaire école maternelle Honoré de BALZAC	250,00 €
Coop. scolaire école élémentaire PERIGOURD	250,00 €
Coop. scolaire école élémentaire Anatole FRANCE	250,00 €
Coop. scolaire école élémentaire ENGERAND (en réserve)	250,00 €
Asso. Sportive Collège BECHELLERIE	200,00 €
Asso. Sportive Collège BERGSON (en réserve)	200,00 €
Union des Délégués Département.de l'Education Nationale	120,00 €
SOUS-TOTAL : Madame BAILLEREAU	4 340,00 €
Comité Personnel Communal	4 000,00 €
Familles Victimes des Accidents de la Circulation	300,00 €
La Prévention Routière	200,00 €
Protection Civile 37	4 500,00 €
SPA de Luynes	1 000,00 €
SOUS-TOTAL : Monsieur BOIGARD	10 000,00 €
Commerçants des marchés de Touraine	600,00 €
SOUS-TOTAL : Monsieur GILLOT	600,00 €
AIDES	200,00 €
APF France Handicap	250,00 €
Banque alimentaire de Touraine	3 000,00 €
Bibliothèques sonores de l'Asso. des Donneurs de voix	250,00 €
Les Blouses Notes	300,00 €
Les Blouses Roses Animation Loisirs à l'Hôpital	300,00 €
Conciliateurs de justice et cour d'appel d'Orléans	150,00 €



Foyer Aide Médicalisé la confluence	1 500,00 €
Mouvement National Addictions-Alcool Vie Libre	200,00 €
Ob' in Tours	200,00 €
Planning familial 37	900,00 €
Les Petits Frères des Pauvres (en réserve)	250,00 €
Resto-Relais du Cœur d'Indre & Loire	900,00 €
Secours Catholique Réseau Caritas	500,00 €
Valentin HAUY	250,00 €
Visite des Malades dans Ets Hospitaliers	100,00 €
SOUS-TOTAL : Madame JABOT	9 250,00 €
ARAC Asso.de Recherche pour l'Art Contemporain	10 000,00 €
Art et Poésie	300,00 €
Capharnaüm Théâtre	800,00 €
Ciné Off	1 300,00 €
Compagnie du Bonheur	1 000,00 €
Ensemble Vocal de la Perraudière	1 600,00 €
Festhélia	9 500,00 €
Festival de Théâtre du Val de Luynes (en réserve)	2 500,00 €
Les moments musicaux de Touraine	3 000,00 €
Théâtre de l'Ante (en réserve)	1 000,00 €
La Troupe d'Utopistes	500,00 €
SOUS-TOTAL : Monsieur LAVILLATTE	31 500,00 €
Asso National des Anciens Combattants & Amis de la Résistance	150,00€
Asso National Membres Ordre National du Mérite	800,00 €
Asso. Touraine France-Slovénie	300,00 €
Comité Entente Anciens Combat. & Victimes Guerre (ACVG)	700,00 €
Comité Indre et Loire du Concours National de la Résistance & de la Déportation	100,00 €
Comité des villes jumelées	3 000,00 €
Conservatoire Patrimoine Broderie de Touraine	200,00 €
Hommes & Patrimoine	1 240,00 €
TOPOU pour Alain	500,00 €
SOUS-TOTAL : Madame LEMARIE	6 990,00 €
Amicale des pêcheurs de St-Cyr/Loire	450,00 €
Amicale de pétanque de St-Cyr/Loire	350,00 €
Le bonheur est dans le chai	150,00 €
Bridge Club	1 000,00 €



Club Equestre Grenadière St Cyr	10 000,00 €
Etoile bleue St Cyr	54 000,00 €
Judo - St Cyr	10 500,00 €
JUJITSU - St Cyr	1 000,00 €
Passe ma danse	500,00 €
Réveil Sportif St Cyr	185 000,00 €
Saint-Cyr Touraine Agglo Handball	34 000,00 €
AS MFCGYM	500,00 €
SOUS-TOTAL : Monsieur MARTINEAU	297 450,00 €
Amicale des petits jardiniers "la Tranchée St-Cyr"	700,00 €
Sauve qui Plume	400,00 €
Ste d'Horticulture de Touraine "Val de Choisille"	280,00 €
SOUS-TOTAL : Monsieur VRAIN	1 380,00 €
RELIQUAT ENVELOPPE	1 490 ,00 €
TOTAL ENVELOPPE	363 000,00 €

B – Transparence des aides financières versées par la commune – Subvention 2022

- **Convention bipartite entre le Réveil Sportif et la commune**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

POUR : 32 VOIX
CONTRE : -- VOIX
ABSTENTION : 01 VOIX (M. REUILLER n'a pas pris part au vote)

- 1) Approuve le projet de convention,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante et tout document s'y rapportant.

- **Convention bipartite entre le SCTAH et la commune**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le projet de convention,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante et tout document s'y rapportant.



- Convention bipartite entre l'Etoile Bleue et la commune

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le projet de convention,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante et tout document s'y rapportant.

❖ Finances – Actualisation, ouverture et vote des autorisations de programme

A – Construction du groupe scolaire Anatole France - Honoré de Balzac sur le site de Montjoie

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Vote l'autorisation de programme AP2016/01 GS MONTJOIE, ainsi que les crédits de paiement (AP/CP) tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessous,
- 2) Autorise le Maire à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2022 indiqués dans le tableau ci-dessous :

N° AP	Objet de l'opération	AUTORISATIONS DE PROGRAMME										RESSOURCES			
		Montant de l'A.P.		CA 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023 et au delà	nature du financement	montant	Total A.P.
		ancien montant	montant actualisé												
2016/01	Écoles Honoré de Balzac et Anatole France	8 900 000	10 460 000	0	1 080	451 149	2 890 113	8 232 921	754 381	49 811	55 302	25 243	autofinancement Vente foncier Balzac FCTVA subvention emprunt	4 861 598 1 056 000 1 400 000 1 142 402 2 000 000	10 460 000

B – Réhabilitation de l'ancienne Mairie

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Vote l'autorisation de programme AP2017/01 Réhabilitation de l'ancienne mairie, ainsi que les crédits de paiement (AP/CP) tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessous,
- 2) Autorise le Maire à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2022 indiqués dans le tableau ci-dessous :

N° AP	Objet de l'opération	AUTORISATIONS DE PROGRAMME										RESSOURCES			
		Montant de l'A.P.		CA 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023 et au delà	nature du financement	montant	Total A.P.
		ancien montant	montant actualisé												
2017/01	Réhabilitation de l'ancienne Mairie	3 120 000	3 542 400	0	0	0	8 730	247 870	1 523 395	1 255 714	499 847	6 844	autofinancement Subvention FCTVA emprunt	1 149 937 858 003 484 000 1 040 400	3 542 400



C – Extension du cimetière de Monrepos

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Vote l'autorisation de programme AP2017/01 Extension du cimetière de MONREPOS ainsi que les crédits de paiement (AP/CP) tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessous,
- 2) Autorise le Maire à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2022 indiqués dans le tableau ci-dessous :

AUTORISATIONS DE PROGRAMME												RESSOURCES			
N° AP	Objet de l'opération	Montant de l'A.P.		CA 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023 et au delà	nature du financement	montant	Total A.P.
		ancien montant	montant actualisé												
2019/01	Extension du cimetière de Monrepos	905 000	713 614	0	0	0	0	304 090	404 245	5 279	0	0	autofinancement Subvention FCTVA emprunt	401 979 0 97 550 214 085	713 614

D – Programme pluriannuel de vidéo-protection

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Vote l'autorisation de programme AP2021/01 Extension du programme de vidéo-protection ainsi que les crédits de paiement (AP/CP) tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessous,
- 2) Autorise le Maire à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2022 indiqués dans le tableau ci-dessous :

AUTORISATIONS DE PROGRAMME												RESSOURCES			
N° AP	Objet de l'opération	Montant de l'A.P.		CA 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023 et au delà	nature du financement	montant	Total A.P.
		ancien montant	montant actualisé												
2021/01	Extension du programme de vidéo protection	200 000	200 000	0	0	0	0	0	0	0	60 000	140 000	autofinancement FCTVA Subvention emprunt	83 000 27 000 40 000 50 000	200 000

❖ Finances – Fonds de concours versés par Tours Métropole Val de Loire – Année 2022

A – Annuel

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Sollicite auprès de Tours Métropole Val de Loire, au titre de 2022, l'attribution d'un fonds de concours de 253 950,00 € pour son programme d'acquisitions foncières.



B – Fonctionnement de la piscine municipale Ernest Watel

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Sollicite auprès de Tours Métropole Val de Loire, au titre de 2022, l'attribution d'un fonds de concours de 125 000,00 € pour le fonctionnement de la piscine municipale.

❖ Finances – Provision pour dépréciation des comptes de tiers

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le mode de calcul proposé,
- 2) Dit que cette provision sera comptabilisée suivant le régime semi-budgétaire (la somme est ainsi réellement mise de côté pour prévoir l'admission en non-valeur de titres devenus irrécouvrables).

❖ Finances – Versement d'une aide financière en soutien à l'Ukraine

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'octroyer une subvention exceptionnelle de 2 000,00 € pour soutenir l'action de la Protection Civile dans le cadre du conflit ukrainien.

❖ Finances – Commande Publique – Compte rendu des marchés à procédure adaptée conclus entre le 18 février et le 15 mars 2022

Le Conseil Municipal,

- Prend acte de l'ensemble des marchés à procédure adaptée passés suivant la délégation accordée à Monsieur le Maire, conformément à l'alinéa 4 de l'article L. 2122-22.

❖ Finances – Commande Publique – Liste des marchés conclus au cours de l'année 2021 – nom des attributaires

Monsieur GIRARD signale que ce rapport concerne la liste des marchés conclus en 2021 selon le décret 2016-360 du 1^{er} avril 2016 et de plusieurs articles codifiés dans le Code de la Commande Publique – L 2196-3 et R 2196-4 à D 2196-7. Cette liste est disponible au service des marchés publics et sur le site Internet de la commune.



❖ **Compte rendu de la réunion de la commission communale des impôts directs du mercredi 23 mars 2022**

Monsieur Benjamin GIRARD signale que cette réunion s'est bien passée. Elle permet, chaque année, la mise à jour de la valeur locative des propriétés notamment pour les nouvelles constructions ainsi que celles qui ont fait l'objet de travaux.

❖ **Sécurité Publique – Convention avec la Société Protectrice des Animaux (SPA)**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le projet de convention,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer la convention avec la SPA et tout document s'y rapportant.

❖ **Compte rendu de la réunion du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance du mercredi 13 mars 2022**

Madame JABOT signale que cette réunion est l'occasion de faire le point avec différents services dans le cadre de la prévention de la délinquance.

❖ **Intercommunalité – Tours Métropole Val de Loire - Compte rendu de la réunion du Conseil Métropolitain du lundi 28 février 2022**

Madame LEMARIÉ signale que figuraient entre autres à l'ordre du jour de ce Conseil Métropolitain :

- Le vote du schéma cyclable de la Métropole avec 350 kms de piste répartis en 13 circuits,
- L'aménagement du rond-point Saint-Sauveur par la ville de Tours,
- L'approbation de la convention relative au financement des études de pré-programmation du projet pôle gare de Saint-Pierre des Corps.

❖ **Comptes rendus des réunions de la commission Intercommunalité, Affaires Générales, Finances, Ressources Humaines, Sécurité Publique et Systèmes d'Information des lundi 7 mars et jeudi 10 mars 2022 et de la commission générale du jeudi 17 mars 2022**

Il n'y a rien de particulier à ajouter.

**ANIMATION – VIE SOCIALE, ASSOCIATIVE ET SPORTIVE - CULTURE –
RELATIONS INTERNATIONALES - COMMUNICATION**

Rapporteur : Madame Valérie JABOT, Adjointe déléguée à l'Action Sociale



❖ **Compte rendu de la réunion du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale du lundi 28 février 2022**

Madame JABOT explique qu'en ce qui concerne la cession de la MAFPA par le groupe Korian/Médica, le projet est reporté. Elle signale par ailleurs que le prochain repas avec les personnes âgées aura lieu le 21 mai 2022 à l'Escale. De plus, une conférence est prévue le 31 mars 2022 avec pour thème « La prévention du cancer par les lipides de l'alimentation : le rôle des canaux ioniques » par Christophe Vandier. Enfin, le 19 avril 2022 la bibliothèque organisera des jeux de société.

Madame JABOT signale par ailleurs que cette réunion du conseil d'administration a été l'occasion d'étudier 4 demandes de secours exceptionnels, le rapport d'orientations budgétaires et des dossiers de demande de prise en charge des frais de restauration scolaire.

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Animation – Vie Sociale, Associative et Sportive – Culture – Relations Internationales - Communication du mardi 8 mars 2022**

Madame LEMARIÉ signale le 50^{ème} anniversaire de la création de l'amicale des anciens combattants de Saint-Cyr le 22 mai 2022 ainsi que la préparation d'un voyage en Slovénie par l'association « Touraine Slovénie ».

JEUNESSE – ENSEIGNEMENT – LOISIRS – PETITE ENFANCE

Rapporteurs : Madame BAILLERAU, Adjointe déléguée à l'Enseignement
Madame GUIRAUD, Adjointe déléguée à la Petite Enfance et aux Loisirs - Vacances

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Jeunesse - Enseignement – Loisirs – Petite Enfance du mercredi 9 mars 2022**

Il n'y a rien de particulier à ajouter.

**URBANISME – PROJETS URBAINS - AMÉNAGEMENT URBAIN –
COMMERCE - ENVIRONNEMENT – MOYENS TECHNIQUES**

Rapporteur : Monsieur GILLOT, Adjoint délégué à l'Urbanisme, à l'Aménagement Urbain, Commerce

❖ **ZAC Ménardière-Lande-Pinauderie – quartier Central Parc**

A – Maison de quartier Denise Duplex – Travaux d'aménagements extérieurs – MAPA II – Travaux – Modifications en cours d'exécution à divers lots – Autorisation du Conseil Municipal pour la passation et la signature de ces modifications en cours d'exécution

Le Conseil Municipal,



Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Examine les modifications en cours d'exécution pour chaque lot,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux Finances à signer ces modifications en cours d'exécution, à savoir :

Lot Aménagements paysagers et espaces verts :

- Remplacement des voliges en corten par volige acier et pose en courbe pour l'ensemble des massifs,
- Réduction de la largeur de bande de propreté,
- Mise en place d'une résine drainante au droit de la cour de la crèche,
- Adaptation du projet de la palette végétale et modification des espaces verts.

De plus, compte tenu du décalage des travaux de démolition, une deuxième campagne de plantation pour la strate arborée sur la Zone Est et Sud Est sera prévue à l'automne 2022.

Le montant de ces travaux modificatifs et supplémentaires s'élève à la somme de 8 200,05 € HT. Le montant du marché initial qui était de 83 400,00 € HT se trouve porté à la somme, après avenant n°1, de 91 600,05 € HT représentant une augmentation du marché de + 9,80 %.

Lot démolition :

- Plus-value liée au retard de la déconnexion du gaz ayant entraîné un changement de méthodologie de démolition (évacuation en décharge modifiée),
- Plus-value liée au retrait du plancher chauffant par la mise à disposition d'un opérateur de tri et la gestion des déchets supplémentaires (tuyau de chauffage et polystyrène).

Le montant de ces travaux supplémentaires s'élève à la somme de 3 790,00 € HT. Le montant initial du marché qui était de 25 700,00 € HT se trouve porté à la somme de, après avenant n°1, 29 490,00 € HT représentant une augmentation de + 14,75 % du montant initial du marché.

B – Tranche 2 – Cession du lot F3-4 cadastré section AO n° 558 sis 7 allée Joël Robuchon au profit de M. ISKER ou toute société pouvant s'y substituer

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide de céder le lot n° F3-4, d'une surface de 1.102 m², cadastré section AO n°558, sis 7 allée Joël Robuchon, dans le Clos Méta Sequoia de la tranche II de la ZAC Ménardièrre-Lande-Pinauderie - Central Parc, au profit de Monsieur ISKER, ou toute personne pouvant s'y substituer,
- 2) Dit que cette cession aura lieu pour un prix de 190,00 € HT le mètre carré conformément à la grille des prix, soit un montant global de 209 380,00 € HT,
- 3) Motive cette décision par le fait que la Commune n'envisage de réaliser aucun aménagement public sur le lot dont il s'agit et souhaite favoriser le développement de l'habitat dans ce secteur,
- 4) Désigne la SCP BERTRAND-GRANDON, Notaires, pour procéder à la rédaction du compromis de vente puis de l'acte authentique, le cas échéant, en collaboration avec le notaire des acquéreurs,



- 5) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué aux cessions et acquisitions foncières à signer tout avant contrat, tout acte authentique de vente et plus généralement tous les actes et pièces utiles au transfert de propriété,
- 6) Précise que la recette correspondant à cette cession sera versée au budget annexe de la ZAC Ménardière-Lande-Pinauderie,
- 7) Précise qu'en cas d'annulation de la vente avec le ou les acquéreurs susvisés, la commune se réserve le droit de proposer ce lot à un autre acquéreur potentiel.

❖ **Création de voie desservant le lotissement au 39 rue André Brohée – Dénomination de voirie**

Cette question est retirée de l'ordre du jour.

❖ **Prestations de balayage mécanique – Constitution d'un groupement de commandes avec TMVL et diverses communes – Approbation de la convention de groupement de commandes – Autorisation du Conseil Municipal pour la signature de ladite convention constitutive – Désignation du coordonnateur du groupement de commandes**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide d'adhérer au groupement de commandes entre les communes de Ballan Miré, Chambray-les-Tours, Druye, Fondettes, La Membrolle-sur-Choisille, La Riche, Mettray, Notre Dame d'Oé, Parçay Meslay, Rochecorbon, Saint-Avertin, Saint-Cyr-sur-Loire, Saint-Etienne de Chigny, Saint Genouph, Saint-Pierre-des-Corps, Savonnières, Villandry, concernant les prestations de balayage mécanique des voiries, pistes cyclables, trottoirs, places et parking en agglomération et hors agglomération,
- 2) Accepte que Tours Métropole Val de Loire soit coordonnateur de ce groupement de commandes,
- 3) Approuve la convention constitutive définissant les modalités de fonctionnement du groupement de commandes,
- 4) Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux Finances à signer ladite convention ainsi que tout acte s'y reportant.

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Urbanisme – Projets Urbains - Aménagement Urbain - Commerce – Environnement - Moyens Techniques du lundi 14 mars 2022**

Il n'y a rien de particulier à ajouter.

Le Maire,



Philippe BRIAND.